

LE SORELOIS

VENDREDI 12 MAI 1893

CHRONIQUE SORELOISE

LES SAISONS

Je vous disais donc dans ma dernière que le printemps, dans ce pays, n'était qu'un fantôme qu'on peut habiller à toutes les modes, mais que le vent, la pluie, le grésil et tous les éléments réunis déshabillent et démodent dans un moment de furie comme nous en avons eu la semaine dernière. Pauvre printemps éphémère ! Oh ! l'hiver, par exemple, oh oui ! parlez-moi de l'hiver. Ça c'est un vrai hiver que nous avons, puis un été non moins vrai, et un automne quelquefois admirable. Nous célébrerons volontiers l'automne, quand le moment sera venu ; mais en attendant, nous votons aujourd'hui pour le printemps, la seule chose à peu près, qui ne s'obtienne pas par un vote de majorité, même dans le pays le plus démocrate. C'est pour cela qu'on voit ici si peu de fleurs naturelles. Je sais bien qu'on en fabrique beaucoup et qu'on vend une et même deux piastres des bouquets qui, ailleurs, coûteraient 25, 30, 40 centimes ; mais fi ! des camélias !

Le camélia est une fleur de cire ou de carton, une fleur sans parfum ! A-t-on jamais rien imaginé de plus mortifiant que ce sarcasme adressé à la belle et capricieuse héroïne d'un des proverbes d'Alfred de Musset : " Belle Marianne, vous êtes comme une rose de Bengale sans épine et sans parfum " ! Et n'eût-elle pas cent fois raison d'être blessée au cœur ? Donnez-moi une tige de violettes des bois et je vous tiens quitte d'un bouquet de camélias de serre-chaude. Lorsque Alexandre Dumas, le fils, qui a plus d'esprit et de sentiment réel que son père n'en avait, voulut donner un nom expressivement honnête à un type de femme qui ne l'était pas, il l'appela la " Dame aux Camélias," ironie pour la fleur et pour la femme. Mais nous, bonnes gens de Sorel, à défaut des fleurs du Bon Dieu, qu'avons-nous donc dans notre bonne ville qui mérite d'être cité, si l'on veut, pour inaugurer le mois de mai ? Nous avons...

LES DÉMÉNAGEMENTS
Depuis quelques jours, en effet, on en rencontre partout. On ne parcourt pas un trottoir sans se heurter à quelque jambe de table se projetant sur la voie, comme le beau-père d'un navire sur le quai ; à quelque meuble démonté, ou à quelque panier colossal, surchargé d'ustensiles de ménage. L'Amérique Britannique du Nord qui, en fait de progrès matériels, marche depuis des années déjà à la tête des nations, devrait nécessairement perfectionner le déménagement. Nous sommes toujours ici à la vieille routine de la charrette à un cheval ; et qu'il s'agisse du mobilier d'une grande maison, de l'approvisionnement d'un magasin de première classe, ou du matériel d'un cabaret, de n'importe quelle rue, c'est toujours au même moyen de transport qu'il faut avoir recours. Qu'il y a loin de là au système dont nous apprenons la mise en pratique dans le Rhode-Island. A New-Port il existe un usage aussi simple que commode de déménager sans aucun des ennemis du déménagement : On emporte la maison avec soi... Comme la tortue, on traîne sa carapace à l'endroit où l'on veut se fixer. En pareil cas, point de malle point de charrettes. Le mobilier ne change point d'installation ; le tableau suspendu s'en va avec la cloison qui le soutient, le toit unique, avec la muraille, et la cheminée ne se sépare point du pot au feu de la famille. Enlevée par des procédés mécaniques aux fondations de pierre qui la portaient, la maison, (une vraie maison à deux ou trois étages avec une aile en arrière), glisse sur un appareil de planches enroulées sur des rouleaux de bois. Une longue et forte chaîne, après s'être engagée

dans trois ou quatre poulies, va s'enrouler au loin autour d'un cabestan fixé dans le roc et mû par deux chevaux, et le logis de famille se met triomphalement en marche par les rues, comme un limaçon monstrueux. Vous allez visiter quelqu'un des habitants, vous trouvez la place vide ; vous courez sur les traces de la maison voyageuse ; vous la rejoignez dans son trajet ; vous grimpez sur le perron suspendu, et vous sonnez à la porte. La cuisinière, qui n'a pas interrompu ses fonctions, comme le prouve la fumée qui se déroule en haut de la cheminée, ouvre la fenêtre et vous répond que Madame est sortie, mais que demain ou après-demain vous la trouverez à deux ou trois milles de là, telle rue, tel numéro. Vous abandonnez le train gigantesque mu sans vapeur, et deux jours après vos amis ont changé de résidence, sans avoir changé de maison. Voilà qui est original, il n'y a pas à le nier. Et cependant, mes chers lecteurs et lectrices du bon vieux temps, vous rappelez-vous le père Étienne Fortier ? S'il vous glissait ça, une maison, d'un bout à l'autre de la ville, et notre habile entrepreneur, M. Boivin, n'est pas manchot, et il peut rendre des points à ces rouleaux d'immuables... Quand je pense que nos lois appellent cela un immeuble !... et ça tous les premiers de mai que ça leur arrive !

D'ailleurs, que voulez-vous ? vous voyez bien que décidément l'univers se transforme... Chicago, en ce moment l'attraction de tous les courants, électriques et autres, n'en est un garant. Et le canon Krupp ? et le formidable fromage canadien ! Ces deux montres à guele... destinés chacun dans son genre à réduire l'humanité et à faire éclater le nom de ses inventeurs, m'en offrent des exemples !

LES DRAGÉES MEYNET— d'extraits naturels de foie de morue, remplacent avantageusement l'huile de foie de morue sans avoir aucun de ses inconvénients. Se vendent chez M. Alfred Francœur.

DANS CINQ ANS ?
Eh bien ! asseyez-vous tranquillement dans votre stalle, essayez vos lunettes, et voyez se dérouler devant vous ce grand drame tragi-comique que vous appelez la vie !

M. J. H. Wright a reçu son assortiment de carrosses pour bébés. Ceux qui ont besoin feront bien d'aller voir M. Wright dans délai, tandis que son assortiment de carrosses est au complet et vraiment magnifique.

Nous voyons avec plaisir que l'on s'efforce de nettoyer les rues, cours, etc., et que, pour peu que cela continue, la ville sera bientôt dans un état de propreté des plus satisfaisants.

Parmi ceux qui semblent vouloir donner l'exemple, à ce sujet, nous aimons à mentionner M. Roch Lamoureux, manufacturier de charrettes et autres instruments aratoires qui ont beaucoup de vogue. M. Lamoureux a fait subir à ses bâtiments, sa vaste cour et son entourage, toute une transformation, et nous croyons devoir l'en féliciter.

Son exemple, nous l'espérons, sera suivi par un grand nombre de personnes.

Nous invitons nos lecteurs à nous adresser des nouvelles d'intérêt général. Nous les remercions, au besoin. Le manque d'instruction supérieure ne devrait donc pas empêcher que ce soit de nous communiquer des nouvelles intéressantes.

M. Delmege, inspecteur de la banque des Marchands, est arrivé d'un petit voyage à Saint-Jean et à Montréal.

ON DEMANDE immédiatement au Brunswick un bon homme de cour muni de bonnes recommandations et pouvant se rendre à l'arrivée et au départ des bateaux entrant dans le port de Sorel, dans l'intérêt de l'hôtel. 8 mai 1893—jno.

Nous avons vu ce matin, avec beaucoup de plaisir, que la place Royale, ce que nous avons de plus joli ici, recevait quelque attention de la part de nos édiles. Des jardiniers sont à l'œuvre, nous l'espérons, feront en sorte que cet endroit favori soit aussi joli que jamais.

Hier, fête de l'Ascension, les banques et les bureaux publics étaient fermés.

Plusieurs sorelois, une quinzaïne, sont partis depuis lundi pour Montréal, afin de remplacer les employés de la Cie du Grand Tronc qui se sont mis en grève.

Le Carolina, ce nouveau vapeur dont la Cie Richelieu vient de faire l'acquisition, a dû partir de Baltimore, pour Montréal, mercredi de cette semaine.

TROUVÉ.—Mardi soir, sur la place du marché, un portefeuille contenant une petite somme d'argent. Le propriétaire pourra l'avoir en payant les frais du présent avis et en prouvant que ce portefeuille lui appartient véritablement. S'adresser à M. James Lunan, à Saint-Joseph de Sorel.

Un grand nombre de visiteurs étaient à Sorel hier. Un moins grand nombre de sorelois étaient aussi hier à Berthier.

Temps superbe et chaud depuis quelques jours.

Les jardinages sont partout commencés, et la végétation avance rapidement.

Hier, à l'église paroissiale le sermon de circonstance a été donné par M. le curé Bernard. Il a été excellent.

Les buveurs de bière devront essayer notre bière de Dawes, avant d'en acheter d'autre.

M. Jos. Collette, de cette ville, a failli perdre la vie au commencement de la semaine. Il était occupé à travailler sur la voie du M. & S., dans la paroisse de Saint-Roch, quand, la soif s'emparant de lui, il alla s'abreuver à ce qu'il crut sans doute être une source de bonne eau, mais à ce qui n'était en réalité que de l'eau de marais corrompue.

Il fut presque immédiatement saisi de douleurs aiguës dans les entrailles, de vomissements et de crampes. Ramené à la maison, tous les symptômes cholériques se manifestèrent chez lui : vomissements, prostration, abattement, crampes, diarrhée, de sorte qu'il courrait aussitôt quérir le médecin de la famille, M. le Dr Latraverse, qui constata chez son patient un empoisonnement des mieux conditionnés. Il lui prodigua les soins requis et il était temps, car le mal avait déjà fait des progrès tels que, si l'on avait encore attendu quelques quarts d'heure, eût été fait de la vie de M. Collette.

Aujourd'hui, ce dernier est mieux, et, comme bien on pense, il jure que jamais plus il n'ira boire de l'eau qu'il ne saura être pure.

Que cet accident, qui aurait pu avoir des conséquences si graves,

servi de leçon à ceux qui sont toujours prêts à se désaltérer à la première eau venue.

IMMENSE SACRIFIKE
FONDS DE BANQUEROUTE

NOUS AVONS acheté le stock de M. J. A. Laurin à 50c dans le DOLLAR, dans le but de le vendre le plus rapidement possible et d'offrir au public, en général, une occasion magnifique d'acheter à 750c au moins meilleur marché que partout ailleurs.

NOUS AVONS de plus acheté des jobs et des coupons à des prix excessivement bas.

VENEZ les voir afin de vous en convaincre.

GRAINES ! GRAINES ! MM. Lefebvre & Cie, propriétaires de l'usine à sucre de Berthier nous prient d'annoncer que les cultivateurs ou jardiniers qui voudront cultiver la betterave à sucre pourront se procurer chez M. Alfred Francœur, marchand-épicerie, de Sorel, toutes les graines de cette plante dont ils pourront avoir besoin, à raison de 15c la livre, mais, qu'on le comprenne bien, MM. Lefebvre & Cie, vendent à ce prix la graine de betterave pour la culture faite pour alimenter leur usine de Berthier. Ils donnent cependant GRATUITS des échantillons à ceux qui veulent bien faire des expériences en vue de culture future.

M. Cyprien Mathieu, barbier-coiffeur, a transporté sa boutique porte voisine de M. Boucher, marchand de journaux et confiseur, place du marché Richelieu.

M. Mathieu a l'intention de faire de sa boutique l'une des plus belles de la ville et il compte donner pleine et entière satisfaction à tous ceux qui voudront bien le favoriser de leur patronage.

Le vin canadien, à \$1 le gallon, se vend admirablement chez F. N. Chagnon ; essayez-le et vous n'en achèterez jamais d'autre. Dans quelques jours il aura aussi le sherry pour le même prix.

PROVINCE DE QUEBEC / Municipalité de Saint-Aimé

A une session générale du conseil municipal de la paroisse de Saint-Aimé, dans le comté de Richelieu, tenue au lieu ordinaire des sessions du conseil lundi, le premier jour du mois de mai mil huit cent quatre-vingt-treize, à deux heures de l'après-midi, conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec, à laquelle session, sont présents, M. le maire Antoine Méthot et MM. les conseillers Denis Guin, Joseph Bibeau, fils de Louis, Onésime Méthot, Alexandre Parent et Joseph Hébert formant le quorum du conseil sous la présidence de M. le Maire.

M. le conseiller Joseph Salvas étant arrivé pendant la séance.

Il est proposé par M. le conseiller Onésime Méthot, secondé par M. le conseiller Alexandre Parent, et résolu de s'ajourner à trois heures de ce jour, au lieu de la requête de Honoré St-Germain présentée à notre conseil de ce jour, soit de nouveau prise en considération et qu'il soit passé une résolution ayant rapport au tracé du chemin des chars pour le bout de l'expatriation.

Cette motion est déclarée adoptée à l'unanimité.

Présents à l'ajournement ci-dessus mentionné et continuant les précédés du conseil suivant son ajournement, étaient présents M. le maire Antoine Méthot et MM. les conseillers Onésime Méthot, Alexandre Parent, Denis Guin, Joseph Salvas, Joseph Bibeau et Joseph Hébert formant le quorum du conseil sous la présidence de M. le Maire.

Il est proposé par M. le conseiller Onésime Méthot secondé par M. le conseiller Alexandre Parent, et résolu qu'il soit passé un règlement pour amender le Règlement No 137 intitulé, règlement pour venir en aide à la compagnie du chemin de fer des Comtés-Unis, passé à ce conseil à sa session du quatrième jour du mois d'avril dernier (1893).

Cette motion est déclarée adoptée à l'unanimité.

Le règlement du conseil local No 138, amendement au règlement No 137 du conseil municipal de la paroisse de Saint-Aimé, passé à sa session du quatrième jour du mois d'avril dernier (1893) et intitulé, règlement No 138 pour venir en aide à la compagnie de chemin de fer des Comtés-Unis ;

Il est ordonné et statué par règlement de ce conseil comme suit :

Règlement pour venir en aide à la construction d'un chemin de fer passant dans la municipalité de Saint-Aimé.

Attendu que la compagnie de chemin de fer des Comtés-Unis a déposé suivant de loi un plan indiquant le tracé projeté d'un chemin de fer dans une partie de son parcours sur le territoire de cette municipalité ; attendu que la construction d'un chemin de fer serait une amélioration publique et qu'il est de l'intérêt de la corporation de Saint-Aimé de venir en aide à la dite compagnie pour la construction du dit chemin, il est ordonné et statué par voie d'un règlement présentement adopté à cet effet.

Intégré à la corporation de la paroisse de Saint-Aimé paiera et donnera une fois pour toujours à la compagnie de chemin de fer des Comtés-Unis ou son successeur ou représentant une somme de sept mille piastres comptant, payable deux mille piastres comptant, après l'achat des terrains dans la paroisse par la compagnie, et cinq mille piastres en dix paiements annuels de cinq cents piastres courant, chacun sans intérêt, échus et exigibles pour le premier paiement une année après que le chemin de fer sera en opération et continuera annuellement en suivant à même date que le premier paiement.

Le dit chemin de fer sera en opération dans le délai de six mois à compter de la date de la présente résolution et en opération dans le délai de six mois à compter de la date de la présente résolution et en opération dans le délai de six mois à compter de la date de la présente résolution.

Le dit chemin de fer sera en opération dans le délai de six mois à compter de la date de la présente résolution et en opération dans le délai de six mois à compter de la date de la présente résolution.

Le dit chemin de fer sera en opération dans le délai de six mois à compter de la date de la présente résolution et en opération dans le délai de six mois à compter de la date de la présente résolution.

Le dit chemin de fer sera en opération dans le délai de six mois à compter de la date de la présente résolution et en opération dans le délai de six mois à compter de la date de la présente résolution.

Le dit chemin de fer sera en opération dans le délai de six mois à compter de la date de la présente résolution et en opération dans le délai de six mois à compter de la date de la présente résolution.

Le dit chemin de fer sera en opération dans le délai de six mois à compter de la date de la présente résolution et en opération dans le délai de six mois à compter de la date de la présente résolution.

Le dit chemin de fer sera en opération dans le délai de six mois à compter de la date de la présente résolution et en opération dans le délai de six mois à compter de la date de la présente résolution.

Le dit chemin de fer sera en opération dans le délai de six mois à compter de la date de la présente résolution et en opération dans le délai de six mois à compter de la date de la présente résolution.

Le dit chemin de fer sera en opération dans le délai de six mois à compter de la date de la présente résolution et en opération dans le délai de six mois à compter de la date de la présente résolution.

Le dit chemin de fer sera en opération dans le délai de six mois à compter de la date de la présente résolution et en opération dans le délai de six mois à compter de la date de la présente résolution.

Le dit chemin de fer sera en opération dans le délai de six mois à compter de la date de la présente résolution et en opération dans le délai de six mois à compter de la date de la présente résolution.

Le dit chemin de fer sera en opération dans le délai de six mois à compter de la date de la présente résolution et en opération dans le délai de six mois à compter de la date de la présente résolution.

Le dit chemin de fer sera en opération dans le délai de six mois à compter de la date de la présente résolution et en opération dans le délai de six mois à compter de la date de la présente résolution.

Le dit chemin de fer sera en opération dans le délai de six mois à compter de la date de la présente résolution et en opération dans le délai de six mois à compter de la date de la présente résolution.

Le dit chemin de fer sera en opération dans le délai de six mois à compter de la date de la présente résolution et en opération dans le délai de six mois à compter de la date de la présente résolution.

Le dit chemin de fer sera en opération dans le délai de six mois à compter de la date de la présente résolution et en opération dans le délai de six mois à compter de la date de la présente résolution.

ment à payer pareille somme de cinq cents piastres courant, sans intérêt jusqu'à l'extinction de la dite somme de cinq mille piastres courant mais aux conditions ci-après exprimées :

2ème Que le dit chemin de fer soit fait et en opération dans le délai de six mois à compter de la date de la présente résolution et en opération dans le délai de six mois à compter de la date de la présente résolution.

3ème Que le montant de la souscription soit employé exclusivement pour la construction du dit chemin dans les limites de la municipalité ;

4ème Que les débiteurs seront émises que lorsque le chemin de fer sera en pleine opération de St-Hyacinthe à Sorel et que la compagnie aura fait bâtir ou commencer la construction d'une gare en face du Village de St-Aimé à une distance d'au plus huit arpents de l'église catholique de St-Aimé, pourvu toutefois que le dépôt ou gare ne soit pas bâti à une distance du village d'au delà de la maison Perrault sur la route du village à Thierant ;

5ème Que la compagnie remplisse les obligations auxquelles elle est tenue par l'article 5171 des statuts Refondu de la Province de Québec en ce qui regarde spécialement les clôtures, barrières, ponts, et pourvu par le dit article, ainsi que ses obligations en vertu de l'article 6028 du même statut amendement le code municipal de la Province de Québec, article 21, sans que la corporation en soit nullement inquisite ni recherchée.

6ème Que la gare soit confortable et comprenne bureau, salle d'attente pour voyageurs, entrepot pour fret, bureau de télégraphe accessible au public, un agent et un opérateur qui se tiendront toujours à la gare du Village ;

7ème Que la compagnie fasse arrêter à la gare susdite, tous ses trains réguliers et locaux de fret et passagers et que tous les jours il y ait au moins un train par jour pour chaque direction de Sorel à St-Hyacinthe et vice versa ;

8ème Qu'il y ait une voie latérale d'au moins mille pieds de longueur à proximité de la gare, pour chargement de fret et, au besoin ;

9ème Que dans le but d'effectuer le paiement de la somme de sept mille piastres tel que susdit, il sera émis quatre bons ou débiteurs du montant de cinq cents piastres chacun sur le crédit de la dite corporation de la paroisse de Saint-Aimé, payable au porteur au bureau du conseil, dans la dite paroisse de Saint-Aimé, aux échéances susdites par l'article 4 du présent règlement au paiement de la somme de sept mille piastres comme susdit ;

10ème Les dits bons ou débiteurs émis en faveur de la dite compagnie jusqu'au montant de sept mille piastres courant seront acceptés au pair et seront remis à la dite compagnie pour le paiement et à l'effet de paiement de la dite somme susdite, pour les termes de paiement ci-dessus fixés, et la dite compagnie sera tenue de les accepter au pair comme susdit ;

11ème Que pour payer la dite somme de sept mille piastres courant à la dite Compagnie de chemin de fer des Comtés-Unis, une taxe ou cotisation annuelle de huit cents piastres par année est imposée par le présent règlement sur les propriétés immobilières imposables de la dite Municipalité de la paroisse de Saint-Aimé et sera prélevée annuellement à partir du premier jour d'août de la paroisse de Saint-Aimé, à compter de l'année où les dits bons ou débiteurs seront émis tel que ci-dessus expliqué pour payer les dits bons ou débiteurs, 12ème. Le présent règlement n'aura force et effet qu'après avoir été approuvé par la majorité des électeurs municipaux de la dite paroisse de Saint-Aimé qualifiés à voter suivant la loi pour approuver ou désapprouver le dit règlement et qu'une copie en aura été transmise au Lieutenant-Gouverneur en conseil pour approbation.

Et le dit règlement a été lu et la motion de Monsieur le Conseiller Onésime Méthot, secondé par Monsieur le Conseiller Denis Guin, proposant la passation du règlement qui précède, est mise aux voix, voté pour : Messieurs les Conseillers Onésime Méthot, Denis Guin, Joseph Salvas, Alexandre Parent, Joseph Bibeau et Joseph Hébert.

En conséquence ledit règlement est adopté à l'unanimité.

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Joseph Bibeau, secondé par Monsieur le Conseiller Onésime Méthot, et résolu que Monsieur le Maire et Monsieur le Secrétaire-Trésorier soient autorisés à publier le présent règlement numéroté 138 amendé et à donner les avis voulus par la loi. Adopté à l'unanimité.

(Signé) ANTOINE MÉTHOT, MAIRE. (Signé) ANT. NADÉAU, Sec. Trés. du dit conseil.

Vraie copie du règlement extrait des livres de délibérations du conseil municipal de la paroisse de Saint-Aimé.

ANT. NADÉAU, Sec. Trés. Je, soussigné, Antoine Nadeau, Secrétaire-Trésorier du conseil municipal de la paroisse de Saint-Aimé, certifie que la copie conforme du règlement passé par le conseil de la dite municipalité le premier jour du mois de mai mil huit cent quatre-vingt-treize.

ANT. NADÉAU, Sec. Trés. Bureau du conseil municipal de la paroisse de Saint-Aimé.

AVIS PUBLIC
Est par les présentes donné par soussigné Antoine Nadeau, Secrétaire-Trésorier, aux habitants, électeurs municipaux de la paroisse de Saint-Aimé, que, conformément à la résolution adoptée par le conseil municipal de la paroisse de Saint-Aimé, à sa séance tenue le premier mai courant, et au règlement ci-dessus, les électeurs municipaux de la paroisse de Saint-Aimé sont convoqués en assemblée pour approuver ou désapprouver le dit Règlement, en la salle publique de la paroisse de Saint-Aimé, le vingt-neuvième jour du mois de mai courant, à dix heures de l'après-midi, et il sera, après la lecture faite du dit Règlement, par le Président de l'Assemblée, procédé aux lectures de l'entregistrement des votes jusqu'à quatre heures de l'après-midi du dit jour, le vingt-neuf mai courant, et si les votes de tous les électeurs présents ne sont pas entés, la dite assemblée sera ajournée au lendemain dix heures du matin, pour continuer à l'entregistrement des votes en ce jour, à quatre heures de l'après-midi, et c'est ainsi de suite.

Donné en la dite paroisse de Saint-Aimé, ce cinquième jour du mois de mai mil huit cent quatre-vingt-treize. (Signé) Ant. Nadeau, secrétaire-trésorier du conseil municipal de la paroisse de Saint-Aimé. (Vraie copie) [Ant. Nadeau, Sec. Trés.]

Gardez le LINIMENT à MINARD dans votre maison.

FALL-RIVER, MASS

On nous écrit de Fall-River que, le 2 mai, une jeune fille de 25 ans, Annie Madden, demeurant à cet endroit, rue Globe, a tenté de se suicider en se coupant la gorge avec un rasoir. La malheureuse menait, paraît-il, une vie qui était loin d'être exemplaire, et, frappée par la réprobation générale, ennuyée par les réprimandes sévères de ses parents, elle en était venue à cet acte de désespoir.

M. le Dr J. E. E. Lanoie, mandé en toute hâte, constata que la pauvre désespérée avait la trachée-artère coupée. Il lui prodigua immédiatement les soins requis et réussit à merveille à panser et à traiter cette plaie horrible constituant un cas de chirurgie des plus difficiles. On espère maintenant sauver cette malheureuse fille.

M. le Dr J. E. E. Lanoie est un tout jeune médecin, qui est bien connu dans le comté de Richelieu, où demeurent ses parents.

Autre Miracle à New-York

Un remarquable affidavit fait par un homme d'affaires bien connu

Affligé d'ataxie locomotrice durant quinze ans ne fait pas un pas durant cinq ans—Avaient été abandonné par des principaux médecins de New-York et renvoyé de l'hôpital Manhattan comme incurable—Son merveilleux rétablissement en détail.

De la Tribune de New-York : Depuis quelque temps il y a eu un plus grand nombre d'histoires de guérisons de diverses maladies. Quelques-unes de ces histoires sont si remarquables que le doute est entré dans l'esprit des masses sur leur authenticité. Si elles sont vraies dans leurs détails assurément le besoin du médecin ne se fera pas sentir, et il n'y a pas de raison pourquoi l'on mourrait maintenant par autre chose que de vieillesse. Si elles ne sont exactes, il serait intéressant de savoir comment sont obtenus ces témoignages et ces déclarations.

La première question qui se présente est celle-ci : Y a-t-il de telles personnes ? Si oui, sont-elles guéries comme on le prétend, ou sont-elles libéralement payées pour l'usage de leurs noms ? Cette dernière explication est sans doute celle qui s'offre au commun des lecteurs de journaux, et ce n'est pas sans raison.

Ça été longtemps l'intention de la Tribune de s'enquérir des cas les plus intéressants qui puissent être trouvés afin de faire connaître la vérité à l'univers entier comme matière de nouvelles. Une occasion particulièrement opportune de faire des recherches fut celle qui se présenta sous la forme de la lettre suivante, qui tomba dans les mains d'un reporter, d'une source absolument fiable.

22 Février 1893.

Messieurs.—Je crois qu'il est de mon devoir de vous informer de ce que les Pilules Roses du Dr Williams pour les personnes pâles ont fait pour moi. Frappé d'ataxie locomotrice durant quinze ans, je n'ai pu marcher sans l'aide de quelqu'un durant cinq longues années. Je fus renvoyé de l'hôpital Manhattan, quarante unième rue et Avenue Parc, par le Dr Seguin comme incurable, et l'on me dit que j'en étais rendu au dernier degré de la maladie. Je fais usage des pilules avec le traitement par l'eau depuis le mois de septembre dernier, et je suis mieux depuis le 1 novembre où j'ai pu marcher.

Je puis maintenant monter et descendre les escaliers avec l'assistance de ma femme, ce que je n'ai pu faire depuis trois ans. Mes douleurs ont diminué tellement que je puis dire qu'elles sont aujourd'hui supportables, et j'espère qu'à l'automne je pourrai vaquer à mes affaires.

Votre, etc.

GEO. L'HOMMEDIU,

Sec. de la Cie de Piano

Marchal & Smith.

Résidence, 271 N. 14e rue, New-York.

Quand le reporter alla voir M. George L'Homedieu, à la résidence de son cousin, M. Edward Houghtaling, 271 W. 184e rue, il le trouva alité ; il venait de finir quelques écritures pour la Marchal & Smith Piano Co.,

de laquelle il avait été secrétaire pendant dix ans. Il reçut le rapport avec une grande bienveillance et lui serra la main d'une manière qui ne dénotait aucun signe de faiblesse ou de perte de vigueur. A le regarder, personne n'aurait supposé qu'il avait été affligé pendant quinze ans d'une des plus terribles maladies connues des médecins, et déclarée incurable par quelques-unes des sommités médicales de New-York. Il exprima sa bonne volonté de faire un récit de son cas pour être publié.

« De fait, a dit M. L'Homedieu, je sens qu'il est de mon devoir de faire part au monde du résultat de l'épreuve que j'ai subie pour le plus grand bien des autres hommes, et pour tous ceux qui souffrent de la même affection, dont beaucoup, sans doute, ont depuis longtemps abandonné tout espoir de guérir. J'ai 51 ans et je suis né à Hudson, N. Y. J'ai fait mon temps de service dans l'armée, comme caporal dans la compagnie A, du 21e volontaire du New-Jersey, et je crois que c'est pendant ce temps que j'ai contracté tout le mal dont j'ai souffert. Il y a quinze ans que j'ai ressenti les premiers symptômes de ma maladie. Le mal a commencé par des douleurs dans l'estomac pour lesquelles je n'ai trouvé aucun soulagement.

J'ai consulté le docteur Allen, de Yorkville, et le docteur Pratt, mort depuis. Tous deux ont déclaré que j'étais atteint de la dyspepsie des fumeurs. Cela paraissait probable, d'autant plus que j'étais un grand fumeur. Les douleurs, cependant, devinrent graduellement plus violentes et commencèrent par atteindre les membres. Les attaques me prenaient régulièrement à un mois d'intervalle, et je me trouvais pendant ces crises dans un état des plus malheureux.

J'ai tout remué dans mes recherches pour trouver un soulagement, mais j'ai échoué chaque fois. Finalement, j'ai été conseillé par le Dr Gill de me rendre chez ce spécialiste bien connu, le Dr Hamilton, lequel après m'avoir minutieusement examiné pendant une demi-heure, m'a déclaré qu'il ne pouvait trouver sur moi aucune trace de maladie, excepté un nerf de l'œil. Un an après, mon ami a dit que le Dr Hamilton avait dit en particulier que j'étais atteint d'une très grave maladie du cerveau.

« Ma santé devint de plus en plus chancelante, et j'avais peine à marcher, lorsque je me fis transporter à l'hôpital Manhattan, au coin des rues 41ème et Park Avenue. J'ai subi le traitement par injections du Dr Seguin pendant six ou huit mois. »

A ce moment, M. L'Homedieu montra sa jambe couverte de cicatrices.

« Je dois avouer que j'ai ressenti un soulagement temporaire et que j'ai repris espoir. Mes affaires, cependant, m'ont forcé de reprendre une vie plus active et peu de temps après avoir abandonné le traitement que je suivais à l'hôpital, je me suis trouvé aussi mal que je l'étais auparavant. Ma maladie prit même une tournure plus sérieuse. Mes douleurs étaient atroces et j'avais les jambes presque paralysées. J'affaiblissais tous les jours. Je suis retourné à l'hôpital et je me suis remis sous les soins du docteur Seguin pendant environ trois mois. C'est alors que j'appris pour la première fois que je souffrais d'ataxie locomotrice, et que mon cas était désespéré. Le docteur Seguin, de plus, a dit à ma femme, que je ne devais avoir aucune espérance et que je pouvais m'attendre à mourir d'une journée à l'autre. J'étais alors complètement ruiné sous le rapport de la santé. J'avais les jambes tellement paralysées que je ne ressentais plus rien, pas même si l'on me piquait ou si l'on me piquait à l'aide d'une aiguille.

« S'il y avait une coupure dans la peau, le sang ne coulait pas et l'égratignure ne guérissait qu'au bout d'environ six semaines. Pendant la nuit, je ressentis les sensations d'un homme sans jambes. Ce que j'ai souffert est incroyablement. J'étais obligé de prendre de fortes doses de morphine et je passais le lendemain dans un état presque léthargique. Il y a environ cinq ans, j'appris que le Dr Cicot de Paris prétendait avoir découvert un remède contre l'ataxie locomotrice, en suspendant le corps par le cou, sous le but d'étirer l'épine dorsale. J'ai écrit au docteur Lewis A. Sayre, No 285 de la 5ème avenue, à ce sujet et à sa demande, je lui rendis visite.

Il s'intéressait tant à mon cas qu'il a fait une machue, ou plutôt un harnais pour moi gratuitement. Il s'ajustait au-dessous

du menton en arrière du cou au moyen de plaques et de courroies. C'est ainsi que je me faisais suspendre deux fois par jour. Bien que ce traitement ne m'ait pas soulagé, je serai toujours reconnaissant au Dr Sayre, de l'intérêt et de la bonté qu'il a eue à mon égard.

Ma maladie s'était si fortement aggravée à cette époque que je ne pouvais plus marcher seul et que je me sentais prêt à renoncer volontiers à la vie. Un grand nombre d'amis avaient des sympathies pour moi et m'envoyaient tout ce qu'ils lisaient sur l'ataxie locomotrice. Ils m'envoyaient ces écrits avec l'espoir qu'il me mettrait sur la piste d'un traitement capable de me soulager.

C'est de la sorte que j'ai fait connaissance avec les Pilules Roses pour les personnes pâles. M. A. C. James, de la maison bien connue des pianos James et Hols-term, 335 E. 21ème rue, avec qui j'avais eu des relations d'affaires, avait lu dans l'Albany Journal qu'un cas d'ataxie locomotrice avait été guéri par les Pilules Roses. M. James me montra cet écrit et me pressa de faire l'essai de ces pilules. J'avoue que je n'avais pas la moindre confiance dans ce remède ; néanmoins je consentis à en prendre. C'est dans le mois de septembre dernier que je me suis adressé à la « Dr Williams' Medicine Co. » pour en obtenir pour la première fois.

D'abord je n'ai pris ces pilules qu'avec irrégularité, ainsi que le traitement à l'eau froide. Peu après je fus convaincu que je prenais du mieux c'est alors que je me suis mis à prendre les pilules avec ponctualité, en en prenant à peu près une boîte tous les cinq jours.

Le premier symptôme sérieux de soulagement s'est manifesté dans le mois de novembre 1892. Je sentis le sang me monter soudainement à la tête en produisant une sensation de piqûre ou de pincement.

Le 22 février 1893, j'ai remarqué pour la première fois que le sang circulait dans mes pieds. De ce jour, ma maladie a commencé à disparaître. Mes forces sont revenues graduellement et l'appétit ; maintenant j'ai le contrôle absolu du fonctionnement de mes intestins et les douleurs m'ont quitté graduellement. Je suis capable de rester assis et d'écrire des heures entières et de monter les escaliers sans m'appuyer le moins du monde sur quoi que ce soit. Je suis certainement un homme tout nouveau de la tête aux pieds et j'ai tout lieu de croire que dans six mois je serai alerte et joyeux comme jamais.

GEORGE L'HOMMEDIU.

JENNIE E. L'HOMMEDIU.

Assermenté devant moi, ce onzième jour de mars 1893.

(Sceau) H. E. MELVILLE.

Commissaire des contrats, ville de New-York.

Ceux qui ont entendu le récit de M. L'Homedieu ne peuvent douter un seul instant de son entière véracité, mais il est fort probable qu'une liste aussi remarquable sera mise en doute par un public sceptique, et pour dissiper les moindres doutes, on fit appeler un notaire public. Alors M. et Mme L'Homedieu en firent les affidavits pour la véracité du récit.

Ce qui donna encore plus de force au récit, c'est la grande popularité de M. L'Homedieu dans les cercles commerciaux. Son long rapport avec les fabricants de pianos bien connus ; Marchal et Smith, 245 E. 21ème rue, lui ont fait connaître les hommes d'affaires les mieux connus de New-York et des autres villes et son cas a créé beaucoup d'intérêt dans tous les environs. Le reporter s'est rendu ensuite chez M. Robert W. Smith, membre de la maison Marchal et Smith. M. Smith était à son bureau occupé à travailler, mais lorsque le reporter a mentionné le nom de M. L'Homedieu et qu'il lui eut fait connaître le but de sa visite, il s'est levé en souriant et a donné les renseignements suivants, sans que le reporter fut obligé de lui faire beaucoup de questions. J'ai connu M. L'Homedieu depuis vingt ans, et j'ai toujours considéré comme un homme d'affaires très estimable, un homme d'affaires et de grande énergie. Il entra comme secrétaire dans notre maison en 1879 et remplit strictement ses devoirs jusqu'en 1881, époque à laquelle il fut atteint de cette maladie. Je me rappelle très bien le jour où il fut atteint de la première attaque, et il nous fallut l'envoyer chez lui, en voiture. Il avait tellement à cœur les intérêts de son bureau, que même après avoir perdu l'usage de ses jambes, il se rendait en

voiture au bureau dont il avait la direction.

A mesure que la maladie augmenta, il fut forcé de succomber et d'abandonner ses travaux de bureau. A dater de cette époque, ses souffrances devinrent d'incroyable. Cependant, son courage était si grand qu'il les supportait sans murmure. Je sais qu'il a eu les soins de plusieurs médecins et que leurs traitements n'ont pas eu le moindre résultat et il déclara qu'il a enfin été congédié de l'hôpital Manhattan et qu'on lui a dit qu'il était dans la dernière phase de l'ataxie locomotrice et qu'il n'y avait plus aucun espoir de le sauver.

Il y a environ six mois, M. James lui conseilla d'essayer les Pilules Roses du Dr Williams pour les personnes pâles avec le traitement à l'eau froide. Il a commencé à prendre des Pilules Roses vers la fin de septembre, mais pas régulièrement, car comme moi-même, il avait très peu confiance dans les médecines brevetées et était très sceptique au sujet de leurs mérites. Sa santé s'est tellement améliorée qu'il est entièrement converti et a commencé à prendre les pilules et suivant les indications. La dernière fois que je vis M. L'Homedieu, il avait tellement repris l'usage de ses membres qu'il pouvait monter dans les escaliers avec l'aide de sa femme et fut maintenant des ouvrages importants chez lui.

Robt. W. Smith assermenté et signé par devant moi ce onzième jour de mars, 1893.

(Sceau)

W. H. WOODRILL,

Notaire public.

Comté de New-York

Lorsqu'on lui demanda de faire l'affidavit du récit, il sourit et montra qu'il était consentant à le faire, s'il pouvait induire quelques personnes souffrantes à suivre la même voie qu'il a prise. M. L'Homedieu pour recouvrer la santé. Après s'être procuré l'affidavit de M. Smith, le reporter se rendit chez M. A. C. James qui a ses bureaux et ses entrepôts dans la même bâtisse.

M. James a connu M. L'Homedieu pendant plusieurs années et dit qu'il pouvait vérifier les faits ci-dessus.

« La dernière fois que je vis M. L'Homedieu, il y a deux mois, » dit M. James, « il pouvait marcher avec l'aide de sa femme. Je considère cela remarquable, car je me rappelle le temps où il devait être transporté d'une chaise à l'autre. J'étais un de ceux qui ont aidé à le suspendre au moyen de l'appareil du Dr Sayre et je n'ai jamais vu une personne tant souffrir. J'ai appris que M. L'Homedieu n'a fait usage que des Pilules Roses du Dr Williams depuis le mois de décembre dernier, et sa santé s'est beaucoup améliorée depuis ce temps et j'attribue l'amélioration de sa santé à leurs bonnes qualités. Toujours à la recherche de renseignements, le reporter a interrogé l'un des principaux pharmaciens en gros de New-York et recueilli les faits suivants au sujet des Pilules Roses pour les personnes pâles : Les Pilules Roses du Dr Williams donnent la richesse au sang et rétablissent les nerfs ébranlés. Elles sont un spécifique infaillible pour les maladies telles que l'ataxie locomotrice, danse St. Guy, la névralgie, le rhumatisme, le mal de tête nerveux, les résultats de la grippe, palpitations du cœur, teint pâle et jaunâtre et le sentiment de maladies résultant de prostration nerveuse ; toutes maladies dépendant d'humeurs viciées dans le sang, telles que scrofules, érysipèle chronique, etc. Elles ont aussi un spécifique pour les désordres partiels aux femmes. Elles rétablissent le sang et donnent aux jeunes pâles et jaunâtres une nouvelle fraîcheur. Pour les hommes, elles sont un guérisseur radical dans tous les cas de fatigue mentale, excès de travail ou excès d'aucun genre. Ces pilules sont manufacturées par la Dr Williams' Medicine Company, Brockville, Ont., et Schenectady, N. Y., et sont vendues seulement en boîte portant sur l'enveloppe la marque de commerce de la compagnie, à 50 cts la boîte ou six boîtes pour \$2.50. Rappelez-vous que les Pilules Roses du Dr Williams ne sont jamais vendues en gros, ou à la douzaine, ou au cent, et tout commerçant qui offre des des substituts essaie de vous frauder et doit être évité. Le public doit aussi se défier de tous les autres remèdes appelés restaurateurs du sang ou toniques nerveux quel que soit le nom qu'on leur donne. Ce sont toutes des imitations dont les fabricants veulent retirer un avan-

tage pécuniaire de la réputation merveilleuse dont jouissent les Pilules Roses du Dr Williams. Demandez au marchand qui vous approvisionne, les Pilules Roses du Dr Williams pour les personnes pâles et refusez toutes imitations et substituts.

On peut se procurer les Pilules Roses du Dr Williams de tous les pharmaciens ou directement par la poste de la Dr Williams Medicine Company, à l'une ou à l'autre adresse. Le prix auquel ces pilules sont vendues rend le cours du traitement peu dispendieux, si on le compare avec les autres remèdes ou traitements médicaux.

Le député de Montmagny, M. Choquette, ayant, dans la Sentinelle, donné une réclame de bois vert à M. L. H. Taché, de l'Opinion Publique, ce dernier l'a fait arrêter pour libelle. M. Choquette se défend et il veut prouver la véracité des faits mis à la charge de M. Taché. C'est, en perspective, un procès palpitant d'intérêt.

C. C. RICHARD'S & CIE.

Messieurs.—J'avais le sommet de la tête chauve depuis plusieurs années. Je me suis servi du Liniment de Minard et maintenant j'ai des cheveux comme je n'en ai jamais eu.

MME ALBERT MCKAY
Wheaty River I. P. E.

Je me suis servi du Liniment de Minard, libromont sur ma tête, et maintenant j'ai une bonne chevelure après avoir été chauve pendant plusieurs années. C'est le seul véritable restaurateur des cheveux que j'aie jamais trouvé.

MME C. ANDERSON
Stanley Bridge, I. P. E.

Ganache est en grand deuil.

—Vous avez perdu quelqu'un ?

—Hélas ! mon cher, c'est mon bail qui vient d'expirer !

Le LINIMENT de MINARD

l'ami du bûcheron.

On demandait à un médecin octogénaire, qui jouissait de la meilleure santé, comment il faisait pour se porter si bien :

—Je vis de mes remèdes, répondit-il, mais je n'en prends pas.

Le LINIMENT de MINARD

et employé par les médecins.

COUR DU MAGISTRAT

Cinq accusés devant la Cour

Sentences des prisonniers

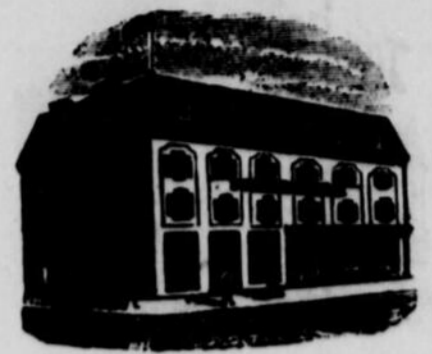
Dans le cours du mois d'avril dernier on a fait l'arrestation, à Saint-Cuthbert, comté de Berthier, de cinq individus, savoir, de Charles Brunelle et Norbert Chaussé, accusés d'avoir mis le feu et détruit totalement une cabane à sucre de la valeur de cent piastres (100.00), la propriété de M. Alexis Dauphin ; de Pierre Turcotte et de Honoré Frappier, pour vol de pieux en cèdre, la propriété de M. Norbert Vadnais, valant, le tout, dix piastres, et enfin d'un nommé Henri Bourque, accusé d'avoir coupé et enlevé du bois sur la propriété de M. Isaïe Vadnais, et de plus d'avoir brisé une des fenêtres de la maison de ce dernier. De là deux accusations pour larcin et bris de maison contre le nommé Bourque.

Les accusés, qui avaient d'abord été envoyés en prison après enquête préliminaire tenue à Saint-Cuthbert devant le juge de paix, M. Lafrenière, ont demandé, dans l'intervalle, à subir leur procès devant le magistrat de district M. Charles Dorion, ce qui leur a été accordé.

Ces diverses causes, au nombre de six, ont duré une partie de la semaine dernière, et elles viennent de se terminer par les verdicts suivants : Charles Brunelle et Norbert Chaussé, trouvés coupables de crime d'incendie, ont été condamnés à deux mois de prison, aux travaux forcés ; Pierre Turcotte, trouvé coupable d'avoir enlevé des pieux en cèdre, condamné à \$5.00 et les frais, ou un mois de prison ; Honoré Frappier, accusé de la

LE CARLETON

Cet hôtel a été magnifiquement réjé et est maintenant sur le meilleur pied possible.



Bonnes salies d'échantillons pour les commis voyageurs.

TABLE DE PREMIERE CLASSE. LIQUEURS ET CIGARES DE CHOIX.

J. B. ARCHAMBAULT, PROPRIETAIRE.

même offense, a été trouvé non coupable ; Henri Bourque, trouvé coupable d'avoir coupé et enlevé du bois, la propriété de Isaïe Vadnais, a été condamné à \$1.00 d'amende et les frais.

Le même, accusé de bris de maison, et trouvé coupable, a été condamné à \$1.00 d'amende et les frais.

Les accusés, faute de fonds, sont retournés en prison.

La partie privée, dans ces diverses causes, était représentée par M. C. A. Chênevert, et la Couronne, par M. François LeFebvre.

ON TRIAL FOR 90 DAYS.

The finest, complete and latest line in Electrical Appliances in the world. They have never failed to cure. We are so positive of it that we will back our belief and send you any Electrical Appliance now in the market and you can try it for Three Months. Largest list of testimonials on earth. Send for book and journal free. W. T. Huer & Co., Windsor, Ont.

AVIS

Une assemblée du comité de direction de l'ASSOCIATION CONSERVATRICE DU COMTÉ DE RICHELIEU aura lieu lundi soir, le 15 du courant, à 8 heures, au bureau de M. le notaire Mondor, pour affaires importantes.

Par ordre, LÉON LEDUC, Président.

Un père à son fils : —Qu'as-tu appris au collège ? —Comment veux-tu qu'on apprenne quelque chose, on nous cache les journaux ?

Agence Générale d'Assurance

ETABLIE EN 1852

FEU-VIE

ACCIDENT ET MARINE

Polices de GARANTIES aussi émises.

JAMES MORGAN SOREL

3 mai 1843—Im.

BONNE NOUVELLE

Le soussigné se chargera de la confection des habillements aux prix suivants : Habillements pour enfants..... \$1.50 Pour hommes, en tweed commun..... 2.50

BONNE COUPE ET OUVRAGE GARANTI.

Toutes réparations à des prix populaires

GEORGE VEUILLET TAILLEUR

Rue Augusta, -- Sorel

3 mai 1893—Im

WRIGHT & MATHIEU

ENCANTEURS

ET MARCHANDS A COMMISSION. - SOREL

Ont ouvert leur salle d'encan le 1er mai. Ceux qui désirent vendre à l'encan des meubles ou autres articles, comme toutes sortes de marchandises, voudront bien se rappeler que les soussignés sont à leur disposition.

Il s'agira de l'argent, sur les effets et les marchandises mis en vente, et se chargeront de vendre à la province de Québec. Ces ventes se font à très bon marché et font un ouvrage parfait. Aussi des marchandises qui restent en même temps le tout en acier solide.

C. F. LAMOUREUX
Marchands à Commission
PLACE DU MARCHÉ RICHELIEU | SOREL
14 avril 1893—Juo.

BAZAR CANADIEN

SOREL

Le soussigné, J. H. WRIGHT a commencé le 1er mai à vendre en gros et en détail son stock d'articles en or et en argent, chaînes, longons et lunettes, horloges en bronze et en nickel, cannes à pommeau d'or, coutellerie, toutes sortes de boutons en or, de bagues en or, diamants, Joux de mariage, une spécialité, un assortiment complet d'articles en argent, services à thé et à dîner.

Aussi violons, accordéons, carrosses splendides et variés pour bébés, et une foule d'autres articles de goût et de fantaisie.

J. H. WRIGHT

PLACE DU MARCHÉ RICHELIEU, SOREL

24 av. 1893, la.

A Vendre par le Soussigné

Cette magnifique propriété située à l'encanerie nord-est des rues George et de la Reine, en cette cité en face de chez Pierre Bellefleur, bâtie d'une maison brique et pierre, à trois étages, scieries, hangars et remises couvrant la superficie du terrain, qui est de 5036 pieds. Site magnifique pour un hôtel ou maison de commerce quelconque, à deux minutes de marche du débarcadère des bateaux de la Cie R. & O. et des chars Montréal & Sorel. Bas-prix. Conditions faciles. Titres parfaits.

W. H. CHAPPELAINE, Notaire, No 53 Rue George, Sorel, 21 avril 1893—Im.

Canada, Province de Québec, District de Richelieu, Cour Supérieure, No. 3801. Dame Elize Dancan, épouse de Alexandre Lapertuis, navigateur, de la paroisse de Saint-Thomé de Pierreville, district de Richelieu, a ce jour intenté une action en séparation de biens contre son époux le dit Alexandre Lapertuis.

BRUNEAU & PLAMONDON, Procureurs de la demanderesse, Sorel, 29 avril 1893.—5em.

VENTE

—PAR LE—

SHERIFF

NO 714

CHARLAND

ES-QUALITÉ VS

COURCI dit LAFLEUR

Une terre située en la paroisse de Lanoraie, concession St Jean Baptiste, étant les nos 393, 394, 398, 399 et 400 du cadastre officiel de la paroisse de Lanoraie.

Vente à la porte de l'Eglise de Lanoraie le

DIX-NEUF MAI courant

A onze heures a. m.

Bureau du Sheriff, Sorel, 12 mai 1893.

P. Guévremont, Sheriff.

UNE BOULANGERIE

A Vendre ou à Louer

Dans le village de Scotstown, sur la ligne du Pacifique. Aussi PLUSIEURS TERRES A VENDRE dans la paroisse de SAINT-PIERRE DE LA PATRIE, à huit milles de la station de Scotstown. Conditions faciles. S'adresser à A. BOURRET, marchand, LA PATRIE, P. Q. 12 mai 1893—3m. N. B.—Prix des terres, de \$100. à \$1,200. pour 100 acres.

HEESSE A SPRING—On trouvera chez le soussigné des herbes à spring, c'est-à-dire un nouveau genre de qu'il y a de mieux dans la province de Québec. Ces herbes se vendent à très bon marché et font un ouvrage parfait. Aussi des marchandises qui restent en même temps le tout en acier solide.

C. F. LAMOUREUX
Manufacturier d'Instruments Aratoires.
RUE AUGUSTA, SOREL.

17 avril 1893.—Im.

HOTEL BRUNSWICK, SOREL

Sous la direction de son nouveau propriétaire, est maintenant l'hôtel le plus confortable, sans contredit, qui se puisse trouver dans la province en dehors de Montréal et de Québec.



Les commis-voyageurs et voyageurs trouveront dans les salons de l'hôtel tout ce qu'il faut pour leur séjour, avec avantage leurs marchands, tandis que les visiteurs et les touristes, grâce aux améliorations tout-à-fait modernes qui ont été introduites, y seront traités au gré de leurs desirs.

Nap. Latraverse, Propriétaire.

Marbrerie de Sorel

M. Louis Frécyinet, Rue Prince PRÈS DU BUREAU DE POSTE



M LOUIS FRÉCYINET, Sculpteur sur marbre, Pierre et Granit, a l'honneur d'annoncer au public de Sorel et des environs, auquel il a du reste déjà donné des preuves de son savoir-faire, qu'il est maintenant fixé définitivement à Sorel.

Montiers à l'examen de ceux qui lui rendront visite à sa Marbrerie, Rue Prince, Près du Bureau de Poste.

L. FRECYNET. RUE PRINCE, SOREL, P. Q.

L'EQUITABLE COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE

ACTIF.....	\$136,198,518 58
PASSIF—Y compris la Réserve sur toutes polices en vigueur (calculée à 4 p. c.) et à la Réserve spéciale (pour l'établissement d'une évaluation à 3 1/2 p. c.) de \$1,500,000.....	109,966,537 82
Excédent total non distribué.....	\$ 26,292,980 56
Revenu.....	\$ 39,054,943 85
Nouvelles polices souscrites en 1891.....	\$233,115,331 00
Assurances en cours.....	\$804,894,557 00

LA POLICE TONTINE LIBRE (la dernière forme d'assurance de la société) ne contient aucune restriction au sujet de la résidence, des voyages, de l'occupation au bout d'un an. Incontestable après un an, et non confisquée après trois ans.

SEARGENT P. STEARNS, Gérant gén'l pour le Canada, PH. LAFERRIERE, IN-AGENTS A SOREL

A. A. TAILLON, Banquier et A. GUVREMENT, Notaire. Sorel, 21 décembre 1892.—lan.



A VENDRE

Machines à Coudre, Pianos, Orgues, Etc., Etc., Etc.

Des meilleures Manufactures. ORGUES et PIANOS magnifiques échangés contre Orgues et Pianos de seconde main.

Avantages supérieurs à n'importe quelle maison de Montréal ou ailleurs.

Crédit aux gens solvables avec toutes les facilités de paiement possibles.

M. Péloquin fait le commerce à son profit exclusif, et c'est pourquoi n'ayant point de dépenses il pourra vendre à meilleur marché qu'ailleurs.

Les acheteurs paieront directement à lui-même, soit à St-Ours, soit à leur domicile.

Une visite est sollicitée avant d'acheter ailleurs.

Les meilleurs jours pour rencontrer M. Péloquin à son domicile sont le samedi et le lundi. On pourra aussi le rencontrer chez lui n'importe quel jour de la semaine, pourvu qu'on lui écrive d'avance.

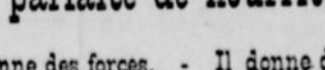
M. Péloquin est aussi commerçant de chevaux, et il recevra des chevaux en échange contre ses machines à coudre, orgues ou pianos, suivant le cas.

A toujours des chevaux à vendre et en achète à d'excellentes conditions, et il y a toujours moyen de s'arranger.

Toujours chez lui un bon assortiment de pianos et orgues de seconde main, pour la raison que M. Péloquin, faisant le commerce de pianos, est obligé d'échanger des instruments neufs contre des vieux, et il vend ces pianos, qui sont réparés, à grands sacrifices. Aussi les pianos neufs sont vendus à des prix populaires.

P. PÉLOQUIN ST-OURS.

Le Johnston's Fluid Beef



La forme la plus parfaite de nourriture concentrée

Il stimule. - Il donne des forces. - Il donne de la vigueur.

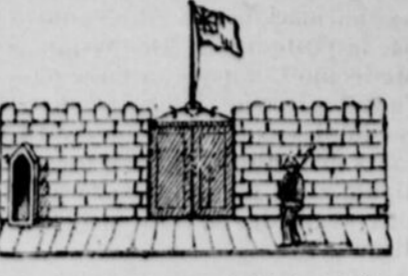
Le grand ré- pérateur des forces.

ASTHME & CATARRHE. Guérir par les CIGARETTES ESPIC

Prenez Platon, Aristophane, Michel-Ange, Pascal, Swift, P.

LA GARDE DU PEUPLE!

THE DR. LEMULSION EN FACTION



Elle vous garantira sûrement de la maladie

VOUS Avez une Tres Mauvaise Toux, Souffrez d'Affections de la Gorge, Avez Perdu du Poids par Maladie, Etes Menace de Consommation.

ELLE Chassera Cette Toux, Guérira Vos Poumons, Vous Donnera des Chairs, Empêchera la Consommation

Peut-être et Grandes Bouteilles, 50c. et \$1.00. TRES AGREABLE AU GOUT. Demandez le "Soyez sûr d'avoir la" D. & L. Emulsion."

Les vieux garçons

Au commencement du monde, entre autres choses excellentes, Dieu créa Adam. Quand Adam fut mis sur la terre, il était déjà un homme, puis, il n'était pas marié; par conséquent, Adam fut créé vieux garçon.

Vous me direz peut-être qu'Adam prit femme, tout comme le sire de Framboisy.

C'est vrai. Mais c'est d'après l'ordre formel du Seigneur. Par conséquent, il n'est pas responsable de cette faiblesse. Peut-être aussi le Seigneur lui imposait-il la femme en punition d'une faute qu'Adam a dû regretter bien amèrement.

Et qui sait si Dieu, en le faisant se marier, ne voulait pas montrer au genre humain tous les désagréments du mariage et nous donner par là une salutaire leçon?

Ce qui me confirme dans cette opinion, c'est que Jésus-Christ ne parle pas du mariage. St Paul en parle sans enthousiasme. (Corinthe I, ch. VII, sec. 27). Il considère que le mariage peut être avantageux, mais il croit avec raison que le célibat est un état plus rapproché de Dieu.

St Jérôme dit que le mot "célibes" vient de "celum," ciel; ce qui ajoute de la vraisemblance à mon idée qu'Adam fut créé vieux garçon et que les vieux garçons sont d'institution divine.

Il me paraît établi hors de tout doute qu'au point de vue divin, le vieux garçon est bien supérieur à l'homme marié.

Dans le monde, le vieux garçon peut être considéré comme une "utilité." Qui est-ce, je vous prie, qui donne à nos réunions ce caractère de gaieté et d'entrain? Ce sont les vieux garçons. Tandis que les hommes mariés s'assemblent comme un noir troupeau dans les coins pour surveiller, d'un air maussade, leurs malheureuses épouses, les célibataires s'empressent autour des demoiselles et même des femmes de ces messieurs, s'évertuent à les amuser, en un mot, se rendent aimables autant qu'ils peuvent. Les mères de famille les apprécient et les recherchent. Dans une soirée, sans vieux garçons, les jeunes filles et les femmes s'ennuieraient.

D'où il résulte que si tous les hommes étaient mariés, la vie ne serait pas supportable.

Ensuite, on dirait que le mariage déprime l'intelligence. L'homme marié est généralement atteint d'une foule de manies bien moins inoffensives que celles des vieux garçons. Ajoutons que l'homme marié devient le plus souvent étranger aux choses de l'intelligence. Les échecs, les pantouffes, les soins de la maison lui rapetissent l'esprit.

Prenez Platon, Aristophane, Michel-Ange, Pascal, Swift, P.

pe et une foule d'autres messieurs qui ont fait parler d'eux. Ces gens-là ne se sont jamais mariés. Vous savez aussi que Bacon et Goethe ne se sont jamais mariés qu'après avoir produit leurs immortels chefs-d'œuvre. C'étaient des gens de précaution.

En élevant la voix pour défendre les vieux garçons, je crois que je fais une œuvre méritoire et que les dames devront m'en savoir gré.

TIBURCE.

Rebecca Wilkinson, de Erowasmarie a.d., dit: "J'étais depuis trois ans souffrante de Névralgie, faiblesse d'estomac, Dyspepsie et Indigestion, jusqu'à ce que ma santé fût disparue. Je m'étais soignée constamment sans résultat; j'achetai une bouteille de Nerveine Sud Américaine, qui me fit plus de bien qu'aucun des remèdes que j'eus en ma vie. Je conseillerais à toute personne faible de se servir de ce remède agréable et précieux. Une bouteille d'essai vous convaincra. Vendu par I. Sylvestre, Sorel, 17 août 1892.—la.

Les impressions d'un enseveli

Un journal scientifique publie "les impressions d'un enseveli," d'après le récit fait par la victime. Un naturaliste américain, surveillant un travail de fouille, entrepris sur le flanc d'un tumulus, fut surpris par un éboulement.

M. Moorehead entendit le bruit, le craquement du sol; il voulut se redresser pour voir: la terre lui arrivait dessus et l'abattit sur le sol... Il reposait, dit-il, sur de la terre meuble, fraîchement remuée, la tête et les épaules un peu plus hautes que les pieds. Il souffrit peu d'abord; ce qui dominait, c'était la sensation d'une compression très forte. Le poids de la terre enfouissait en partie les boutons de son costume d'étoffe légère, dans la peau; sa chaîne de montre lui fit sur le côté du corps une tache rouge en creux. Sa montre pressait fortement contre son côté gauche; si fortement que deux côtes en furent brisées. Il lui semblait que la peau de son front était coupée, mais c'était une illusion due à ce que la pression de la terre faisait pénétrer les tresses de son chapeau de paille dans les tissus de cette partie...

Au bout de peu de temps, la douleur fit place à une insensibilité absolue... Cependant le cerveau était dans un état d'excitation extraordinaire, comme il arrive d'habitude en ces cas-là: les pensées se succédaient comme des éclairs; les années d'autrefois, les faits de la vie présente défilaient tumultueusement.

Le patient essaya de remuer une main: il ne put même bouger un doigt; un étai, dit-il, ne l'aurait pas plus complètement immobilisé. Instinctivement, il ouvrit la bouche pour essayer, dans son angoisse, de trouver un peu d'air: aussitôt la terre s'y précipita: "Alors, je sentis que j'étais perdu..."

Heureusement, les ouvriers n'avaient pas perdu une seconde et dégagèrent la tête à ce même moment, non sans la fracasser un peu d'un coup de pelle. Une minute à peu près s'était écoulée depuis l'ensevelissement. On retira M. Moorehead, il ne sentait plus rien et demeura anesthésié, peut-être même paralysé, pendant plusieurs jours. Le malade s'est assez vite rétabli, mais il lui est resté un trouble mental assez explicable: il ne peut, sans un effort sérieux de volonté, entrer dans une mine ou dans une caverne ou rester au pied d'un talus vertical, et ses rêves roulent souvent sur son accident, ce qui amène une répétition, éminemment douloureuse, des sensations passées.

COMMENT GUERIR TOUTES LES MALADIES DE LA PEAU

Appliquez seulement PONGUENT SWAYNE. Aucune médecine interne requise. Guérit les dartres, l'eczéma, les démangeaisons, toutes les éruptions dans le visage, sur les mains, le nez, etc, etc, laissant la peau claire, blanche et fraîche.

Les grandes qualités pour guérir ces sortes de maladies ne se trouvent dans aucun autre remède. Demandez à votre pharmacien PONGUENT SWAYNE.

LYMAN FILS & CIE.

LES IVROGNES

Une étrange mesure de la législature du Michigan

La législature du Michigan semble pleine de compassion pour les ivrognes; le sénat de cet Etat vient, en effet, de voter un projet de loi dont les dispositions méritent, au point de vue de leur originalité, d'être indiquées. Aux termes de la nouvelle loi toute personne reconnue coupable d'ivresse aura désormais le choix: ou de payer une amende, comme sous le régime de la législation antérieure, ou de prendre l'engagement formel, garanti par une caution, d'aller se faire soigner dans un de ces établissements spéciaux où l'on a la prétention, en les soumettant à un traitement au bichlorure d'or, de guérir pour toujours les ivrognes de l'envie de boire. Et ce qui prouve bien la sollicitude des bons législateurs du Michigan pour les pochards, c'est l'article de la nouvelle loi où il est dit que si le coupable est trop pauvre pour se faire soigner, c'est le comté qui devra payer les frais de la cure. C'est à donner envie d'aller se griser au Michigan.

Sur une page d'album: Le mariage est une tartine de confiture que l'on donne aux grands enfants. Ils mangent tout de suite les confitures et il ne leur reste plus que le pain sec.

LES FEMMES PARLENT

Et voici ce qu'elles disent: Nous connaissons toutes (plus ou moins) les misères et les souffrances attachées à notre sexe, et si nous nous plaignons quelquefois de ce que nous appelons l'injustice de la punition infligée à la femme au paradis terrestre, admettons que nous avons un remède efficace à toutes nos douleurs et nous recommandons le "Régulateur de la santé de la femme" et les "Female Plasters" du Dr Larivière à toute femme ou fille affectée du "Beau mal" sous quelque forme qu'il se présente. On l'emploie aux Etats-Unis dans les communautés religieuses et les hôpitaux. Les médecins du Boston Electric Hospital certifient qu'ils emploient le Régulateur pour fortifier les nerfs et le sang, relever les forces, donner appétit et faciliter la digestion et dans tous les cas de maladies communes aux femmes. Pour toutes informations, écrivez au Dr J. Larivière, Manville, B. I. Envoyez 25 cents pour un plaster.

MM. Evans & Sons, Montréal, P. Q. Agents généraux pour le Canada. A vendre dans toutes les pharmacies.

TOUSSEZ-VOUS?

Depuis un Jour! Une Semaine! Un Mois! Une Année! Des Années! PRENEZ LE Sirop de Térébenthine

DR. LAVIOLETTE, Le Plus Sûr, Le Plus Efficace, Le Plus Agréable au Gout.

EN VENTE PARTOUT. 95 et 50 cents le Flacon. DEMANDEZ-LE.

DR. PROPRIÉTAIRE: J. D. LAVIOLETTE, M.D., 217 Rue des Comptes, Montréal.

FROMAGES "Blue Star" et "Jersey Lily"

Ces deux marques de fromage comptent parmi celles qui sont les plus recherchées sur le marché de l'Angleterre.

M. J. N. DUGUAY Agent des fromageries "BLUE STAR" et "JERSEY LILY" est prêt à recevoir des applications des fromagers qui désirent faire partie de ces combinaisons pour la vente de leurs fromages sur le marché de Montréal, aux conditions ordinaires, savoir: 5c de commission par boîte, clair de toute dépense.

Les ventes se feront chaque semaine comme par le passé, et le retour de chaque envoi sera fait aussitôt après la vente. C'est une occasion avantageuse et profitable pour les hommes fromageries de vendre leurs produits au prix du gros, sans qu'il en coûte beaucoup.

Le nombre des fromageries devant appartenir à la combinaison "BLUE STAR" est limité à 50; et celui de la combinaison "JERSEY LILY", à 40. La "BLUE STAR" est destinée aux fromageries de la rive sud du fleuve, et la "JERSEY LILY" à celles de la rive nord.

L'an dernier ces deux marques ont réalisé le même prix durant toute la saison. Il est bien entendu que le fromage fait de lait écrémé ne peut entrer dans aucune de ces combinaisons, non plus que le fromage mal fait et mal empaqueté. Les applicants devront se conformer à mes instructions, autrement il devient inutile pour eux de penser à faire partie des combinaisons ci-haut.

M. J. N. DUGUAY fabrique des boîtes à fromage telles qu'exigées par le marché anglais. Les prix dépendent de la distance pour les rendre à destination. M. J. N. DUGUAY vend toutes sortes de FOURNITURES POUR LES FROMAGERIES, telles que: Coton à fromage, Présure, Couleur, Sel à fromage, Scale Boards, etc., etc.

J. N. DUGUAY, LABAIE, Comté de Yamaska, P. Q. Sorel, 10 mars 1893.—3m.

Le SIROP CALMANT

DUDR ED. MORIN S'emploie dans toutes les maladies des enfants. En vente partout.

AU BON MARCHÉ

Maison Georges Arseneault Marchand de Nouveautés SOREL

C'est à ce Magasin que vous trouverez toujours des Marchandises de premier choix et à prix très réduits. Le département d'Étoffes à Robes est de la plus haute Nouveauté, en fait de couleurs et de qualités.

C'est à ce Magasin que vous trouverez toujours les plus belles Indiennes. Les nouveaux Tweeds à Habilllements et les serges sont de qualité supérieure, et d'une beauté remarquable.

Si vous désirez avoir un bel habit de printemps, coupe garantie, vous êtes invités à venir faire votre choix. Comme toujours nous employons les meilleurs tailleurs, dont vous aurez entière satisfaction.

UNE VISITE EST RESPECTUEUSEMENT SOLLICITÉE

MAGASIN POPULAIRE

GEORGES ARSENAULT, En Face du Marché A L'ENSEIGNE DU LION D'OR

Notre département de Tailleur fonctionne à merveille. L'ouvrage abonde. Nos pratiques sont satisfaites de la coupe de notre nouveau tailleur.

C'est le bon temps, venez donner une commande pour un habillement.

C. O. PARADIS.

Canada, Province de Québec, District de Richelieu, No 3795, Cour Supérieure, Camille Déry, cultivateur, de la paroisse de la Visitation de l'Île Dupas, dans le District de Richelieu. Demander vs Maria Barrette, épouse mineure de Camille Déry, ci-devant de la Visitation de l'Île Dupas, dit District de Richelieu, actuellement absent de cette Province, aux Etats-Unis d'Amérique, et Jean-Baptiste Barrette, cultivateur, de la paroisse de Saint-Barthélemy, dit District de Richelieu, en sa qualité de curateur à la dite mineure Maria Barrette aux fins d'assister cette dernière. Défendeurs.

Le demandeur a institué le 30 mars dernier une action en séparation de corps et de biens contre la défenderesse et il est ordonné à cette dernière de comparaître dans les deux mois. Sorel, 1er avril 1893.

A. N. GOUIN, P. C. S. ETHIER & LEPENYER, Avocats du demandeur. 4 avril 1893.—5em.

Riches fermes, Chalands, Grands Bois, bois de corde et bois de sciage. A VENDRE

Une riche ferme, à Saint-Elphège, 220 arpents, 160 en culture, sol, première qualité, belle sucrerie, beau bois, vaches et magnifiques bâtisses, à 1 mille de l'Église. Valeur \$7,000.00, prix demandé \$6,000.00.

Une autre belle ferme à Saint-Elphège, 220 arpents, 80 en culture, beau bois, excellent sol, bonnes bâtisses avec poule réparations à 1 lieue de l'Église. Valeur \$5,000, prix demandé \$2,000.

Ces deux terres à 1 mille des écoles et des fromageries. Titres parfaits, termes et conditions faciles au gré de l'acheteur. Deux chaland neufs, 108 pieds, 11 pieds de cale, 19 pieds de fond, 22 pieds et 10 pouces de large, foncés au mètre, forte et solide charpente: ces chaland par M. George Manseau, Prix \$4,000 chacun. 3,000 pieds morisier carrés, 2,500 pieds épinette rouge plate, 2,500 pieds pin carrés, 1,000 pieds épinette blanche, 2,000 pieds de résine, le tout de 20 à 50 pieds de long, 400 cordes de bois mou, 600 cordes d'épinette rouge. Bois de sciage de toutes sortes.

S'adresser à V. GLADU, N. P., St-François-du-Lac, Sorel, 24 mars 1893.—ino.

Demandez le LINIMENT de MINARD et n'en prenez pas d'autres.

Sorel, 15 février 1893.—3m.